

LE BLEUET

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : info@spbq.ca
Site Internet : www.spbq.ca



Mot du président

Bonjour à tous les productrices et producteurs de bleuets sauvages,

Le printemps hâtif a raccourci les promenades de motoneige et nous a donné un avant-goût de la saison printanière, mais les derniers jours de gel eux n'ont pas beaucoup changé de place ce qui a provoqué un gel de fleur assez important. S'il pouvait pleuvoir régulièrement, on pourrait, avec les prix des marchés en hausse, sauver les meubles comme on dit!



Avec la saison estivale et les nombreux travaux à faire comme agriculteur, les rencontres et réunions des administrateurs de votre Syndicat sont au ralenti pendant cette période tout comme les réunions de l'UPA locale, régionale et provinciale, où il y a un ralentissement pendant l'été, presque tous ces représentants sont aussi des producteurs agricoles. À moins d'une urgence, les convocations sont moins fréquentes durant cette période.

Ce ralenti n'affecte pas les employés de bureau et le personnel autre que les administrateurs. Si vous avez besoin de communiquer avec votre Syndicat, on sera là pour répondre à votre demande.

J'aimerais aussi vous informer de l'adaptation et du travail effectué par M. Dany Morin, le nouveau coordonnateur à la direction de votre Syndicat. J'ai remarqué très rapidement que son expérience dans l'entourage de la politique et les nombreuses années de gestionnaire d'entreprise lui serve beaucoup dans la gestion avec tous les intervenants du monde agricole. L'arrivée de M. Morin réduit de beaucoup ma charge de travail et c'est agréable de travailler en sa compagnie.

Bon été à vous tous et espérons que l'on ait de gros bleuets à cueillir au mois d'août!

Daniel Gobeil, président du SPBQ

Gel de fleurs

À au moins 10 reprises, on a observé des températures sous zéro!

Données de gel à la Coopérative d'Albanel dans le champ 38 :

7 mai	-2,7
14 mai	-2,9
15 mai	-1
24 mai	-4,8
27 mai	-0,4
28 mai	-1,5
29 mai	-6,1
30 mai	-2

Dans ce numéro :

Mot du président	1
Mot du coordonnateur à la direction	7
Infos - Recherche	7
Financière Agricole du Québec	10
Prix récolte 2020 et définitions des catégories	11
Réseaux sociaux	12
Site Internet du SPBQ	12
En pièces jointes	12

Notre-Dame de la Doré

Dans la nuit de vendredi à samedi, le mercure a atteint $-8,1^{\circ}$ à 4 h 20. De 2 h 20 à 5 h 25, le mercure est resté sous les -7° . Au total, pendant 8 h 30, le mercure est resté sous zéro. Après tout ce gel, il reste encore des fleurs, beaucoup sont pollinisées et on peut observer de minuscules bleuets verts. Tout n'est pas perdu puisque l'on remarque à certains endroits de bonnes quantités de mise à fruit.

Toutefois, si vous croyez que votre bleuetière a été grandement affectée par le gel vous devriez en aviser la Financière agricole le plus rapidement possible au **1-418-668-3269**.

Vérification du prix final 2017-2018

Dans la semaine du 25 au 28 mai, les vérificateurs de MAZARS étaient chez Bleuets sauvages du Québec et dans la semaine du 31 au 4 juin, ils sont allés chez Bleuets Mistassini. Les premiers contacts entre les représentants de MAZARS et les transformateurs se sont bien déroulés.

Coopérative Grand Bleu

Beaucoup de rencontres préparatoires ont eu lieu par visioconférence en vue des audiences publiques qui auront lieu du 14 au 18 juin prochain.

Une conférence de presse a eu lieu ce mardi 8 juin pour annoncer le projet de partenariat avec 90 productrices et producteurs de bleuets sauvages.

Demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour que le SPBQ tienne les deux AGA qui sont en retard le plus tôt possible.

Une demande avait été faite à la RMAAQ par Nicolas Pedneault, producteur de bleuets pour obliger le Syndicat à tenir les deux AGA le plus rapidement possible par Zoom, si cela est la seule façon de procéder.

Cette demande avait été appuyée par quatre administrateurs avec intérêt de votre Syndicat.

Suite à la tenue des AGA de l'UPA des différentes MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean où le taux de participation a été très faible soit 9,7 % en moyenne. C'est assez facile de conclure que pour votre Syndicat de tenir ses deux AGA qui sont en retard par Zoom, ou de façon virtuelle, aurait pu favoriser certains groupes de producteurs au détriment de l'ensemble des productrices et producteurs, car un certain nombre d'entre eux ne possèdent pas les équipements ou les connaissances pour y participer par zoom. C'est pour cette raison que la majorité des administrateurs ont convenu de demander à la RMAAQ la permission de reporter au 6 novembre prochain la tenue de ces deux AGA.

Revirement de situation!

Suite à ce débat du 5 mai dernier et au retrait de la demande de Nicolas Pedneault, les administrateurs, soit René St-Pierre, Mario Bussière, Berthier Guay et Jean-Yves Goulet se sont ralliés aux sept administrateurs qui était en faveur de demander à la RMAAQ de reporter au 6 novembre prochain les deux AGA pour donner la chance à toutes les productrices et producteurs d'assister à leur Assemblée générale annuelle en personne.

La RMAAQ a donc conclu qu'il ne sera donc pas nécessaire de tenir une séance publique à cet effet le 23 juin prochain et ainsi éviter les frais juridiques que cela aurait impliqué.

La Régie nous a informés qu'à la suite des échanges entre les parties et du désistement de M. Pedneault le 5 mai dernier, la demande du SPBQ afin de reporter les AGA 2020 et 2021 sera traitée sur dossier et il ne sera donc pas nécessaire de tenir une séance publique à cet effet le 23 juin prochain.

Il est bon de vous préciser que dans le Règlement général du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec à l'article 4 portant sur les devoirs généraux et les règles d'éthique, on prévoit :

- g) L'administrateur respecte les règlements, orientations et décisions des instances, tant dans son discours que dans les faits.
- i) L'administrateur a le droit de faire valoir des idées et opinions. Il est solidaire des décisions prises par le Syndicat et il respecte la volonté majoritairement exprimée.

Je vous présente deux pages du procès-verbal de la conférence préparatoire de la RMAAQ.



Dossier : **098-03-02-04**

Séance tenue le : 5 mai 2021
 Heure : 15 h 30
 Endroit : Moyen technologique - Zoom
 Président : Gilles Bergeron
 Régisseurs : Daniel Diorio
 Judith Lupien
 Secrétaire : Thomas Kenmegne

La séance fait l'objet d'un enregistrement

DOSSIER
098-03-02-04
OBJET
Demande d'exemption aux règles de régie interne du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec en vue de reporter la tenue de l'assemblée générale annuelle pour 2021

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU QUÉBEC

Organisme demandeur

Et
MARIO BUSSIÈRE
 Et
BERTHIER GUAY
 Et
RENÉ SAINT-PIERRE
 Et
NICOLAS PEDNAULT
 Et
JEAN-YVES GOULET

Intervenants

La conférence débute à 15 h 31.

Le président présente les membres de la formation chargée d'étudier la demande et la secrétaire de la conférence. Il fait un bref historique du dossier et indique que la présente conférence a pour objectif de planifier le traitement de la demande.

Les personnes présentes à la conférence s'identifient :

5 mai 2021**Procès verbal de conférence préparatoire REMODIFIÉ**

- Pour le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (le Syndicat) : M^e Mathieu Turcotte, avocat; monsieur Daniel Gobeil, président;
- Mario Bussière, producteur dans la catégorie « producteur avec intérêt significatif »;
- Berthier Guay : membre du conseil d'administration du syndicat, producteur dans la catégorie « producteur sans intérêt significatif »;
- René Saint-Pierre : producteur dans la catégorie « producteur avec intérêt significatif » et administrateur;
- Nicolas Pedneault : producteur dans la catégorie « sans aucun intérêt »;
- Jean-Yves Goulet : producteur représentant les coopératives avec intérêt significatif;

Après échanges et discussions, il est ressort que :

1. Le dossier sera traité au cours d'une séance publique qui se tiendra le 23 juin 2021 à 9 h. Cette séance se tiendra par moyen technologique Zoom;
2. Monsieur Pedneault annonce qu'il retire la demande qu'il a faite à la Régie;

Un procès-verbal de la présente conférence sera transmis aux parties¹.

La conférence est levée à 17 h 43.



Thomas Kenmegne, secrétaire de la séance

¹ En vertu de l'article 31 des règles de procédures de la Régie, ce procès-verbal sera versé au dossier, dans un délai de 5 jours, si aucune personne visée ne s'y oppose.

Mots du coordonnateur à la direction

Il me fait plaisir de rejoindre votre organisation pour vous supporter dans l'avancement des dossiers en cours et dans ceux à venir et ainsi contribuer à la pérennité à long terme de vos entreprises.

Aux cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec de nombreux producteurs de bleuets. Ces échanges m'ont permis de mieux comprendre la production régionale de même que les enjeux qui y sont reliés.

Avec la COVID-19 qui est en train de s'essouffler, je l'espère, j'ai bien hâte de pouvoir reprendre les activités normales et d'aller sur le terrain voir ce qui se fait et parfaire mes connaissances.

Étant de nature positive, c'est-à-dire que j'aime mieux un verre à moitié plein qu'à moitié vide, j'espère que les températures froides des derniers jours permettront une récolte près de la normale saisonnière et une belle saison estivale. Merci!

Dany Morin, coordonnateur à la direction



Infos-Recherches

La mouche du bleuets, comment puis-je faire ma part?

Le dépistage effectué dans le cadre du réseau de surveillance en 2020 a permis de constater la présence à des niveaux très variables de la mouche du bleuets sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Bien que la majorité des bleuetières demeurent exemptes ou très peu infestées, d'autres le sont à des niveaux plus importants, voire même inquiétants.

L'intrusion de cet insecte oblige toute l'industrie à revoir ses pratiques et à faire preuve de vigilance pour éviter de perdre le contrôle et ainsi nuire à la réputation du bleuets sauvage québécois.

Trente bleuetières étaient dépistées dans l'ensemble de la région en 2020 et la présence de la mouche du bleuets a été répertoriée sur cinq d'entre elles. Celles-ci étaient situées sur le territoire des MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy. La présence était relativement faible pour

quatre de ces sites, mais elle était beaucoup plus importante pour le cinquième. Des larves y ont d'ailleurs été observées dans les fruits.

Ce réseau de dépistage est reconduit en 2021 et il comptera 10 sites supplémentaires. Au total, c'est un peu moins de 800 pièges qui seront relevés chaque semaine.

Les producteurs jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre cet insecte. En ce moment, la clé pour éviter des dommages à la récolte et empêcher la propagation de la mouche du bleuet sur tout le territoire réside à trois niveaux :

- 1) **Dépistage** : Dès le début du mois de juillet, effectuez du piégeage. L'expérience des dernières années nous démontre que lors des premières années d'infestations, les captures se font tardivement (fin juillet) et en faible quantité. Dans la majorité des cas, les niveaux de captures ne justifient pas de traitements. D'un autre côté, cette information va vous permettre de voir venir la menace et de prendre les bonnes décisions pour éviter que la situation devienne plus difficile à contrôler. Il vaut mieux être averti plutôt que de subir les dommages quand il est trop tard. En cas de capture, vous pourrez en discuter avec votre conseiller agricole et déterminer la meilleure stratégie à adopter. Si un traitement insecticide doit être effectué, assurez-vous d'avertir votre acheteur pour ne pas nuire à la commercialisation de vos fruits.
- 2) **Biosécurité** : En tout temps, appliquez les principes de biosécurité. La mouche du bleuet ne vole pas sur de grandes distances. La majorité du temps, ce sont les humains qui sont responsables de sa dissémination. En tout temps, il faut éviter le transport de feuilles, de fruits ou de sol entre les entreprises. En plus de tout le reste (bottes, camions, boîtes, etc.) le nettoyage des cueilleuses à bleuet et des faucheuses est très important, car ces deux vecteurs sont particulièrement à risque. Ce nettoyage devrait se faire avant la sortie d'une bleuetière pour laisser les résidus sur place et éviter la propagation. Tous les équipements des forfaitaires qui entrent sur votre entreprise devraient aussi être nettoyés avant leur arrivée.
- 3) **Abonnez-vous au RAP bleuet nain!** Dès le début du mois de juillet, vous y serez informés de l'état des captures. Un bulletin d'information spécifique sur la mouche y est aussi publié en plus de toutes les informations générales qui touchent la régie phytosanitaire. Pour vous y inscrire :

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/Services/Pages/RAP.aspx>

Je vous souhaite malgré tout un très bel été!

Pierre-Olivier Martel, agronome

Conseiller en horticulture fruitière, MAPAQ Saguenay-Lac-Saint-Jean

Mouches du bleuets

En effet, la direction de votre Syndicat s'est jointe financièrement à ce projet de recherche sur la mouche en allouant un montant de vingt mille dollars (20 000 \$) sur deux (2) ans, en voici les détails :

La demande est faite par Valérie Fournier de l'Université Laval. Le coût final du projet est de 107 913\$ (sans la contribution du SPBQ). En incluant les frais d'administration, la demande totale faite au SPBQ est de 19 050\$ (en un an ou deux selon votre préférence).



Pour l'utilisation de l'argent du SPBQ :

Été 2021 (5 000 \$) :

- Achat de pièges à phéromone (et piquets) pour suivre un site de plus : 2 000 \$
- Embauche d'un étudiant à temps partiel pour aider à faire les relevés bi-hebdomadaires (2 jours/semaine x 10 semaines) : 3 000 \$

Été 2022 (10 000 \$) :

- Achat de pièges à phéromone (et piquets) pour suivre deux sites de plus: 4 000 \$
- Embauche d'un étudiant à temps partiel pour aider à faire les relevés bi-hebdomadaires (4 jours/semaine x 10 semaines): 6 000 \$

Il faudra ajouter les frais administratifs de l'université (27 %), ce qui ferait une aide totale de 15 000 \$ (5 000+10 000) +4 050\$ (27 %) =19 050 \$

Plusieurs affiches sur les mesures contre la mouche du bleuets n'ont pas encore trouvé preneur.

N'hésitez pas à passer au SPBQ pour vous en procurer **gratuitement**.



La Financière agricole du Québec vous informe



Soutenir et protéger
la croissance

Épisode de gel

Les programmes de la FADQ sont là pour vous venir en aide!

Juin 2021

L'assurance récolte

L'assurance récolte limite les pertes financières dues aux baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.

Ainsi, les producteurs de bleuets nains semi-cultivés ayant adhéré à une protection d'assurance récolte à l'automne dernier, sont couverts contre les dommages causés par le gel et, le cas échéant, doivent contacter leur centre de services pour ouvrir un avis de dommages.

Comment faire un avis de dommages?

L'avis de dommages peut être fait par téléphone, par courriel, et ce, au minimum deux jours ouvrables avant le début de la récolte. Les producteurs peuvent communiquer avec leur [centre de services](#) pour ouvrir un avis de dommages pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait.

Les programmes AGRI

La Financière agricole du Québec vous rappelle que la participation aux programmes AGRI constitue une bonne stratégie afin de se prémunir contre les risques du marché et les aléas climatiques comme le gel.

- Rappelons que :
 - récemment, une [bonification](#) a été apportée à Agri-stabilité (retrait de la limite de la marge de référence) afin de simplifier le programme et d'augmenter le niveau de soutien offert aux entreprises agricoles.
 - la date limite de participation 2021 a été repoussée du 30 avril au 30 juin 2021. Ainsi, vous avez jusqu'au **30 juin 2021** pour adhérer au programme ou confirmer votre participation. Les participants à Agri-stabilité sont automatiquement inscrits au programme [Agri-Québec Plus](#).

Pour combler des besoins immédiats de liquidités, vous pouvez à tout moment retirer les soldes disponibles dans vos comptes [Agri-investissement](#) et [Agri-Québec](#) pour couvrir une partie de vos pertes.

Les producteurs agricoles peuvent communiquer avec leur [centre de services](#) pour obtenir plus d'informations.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca



Prix récolte 2020 et définitions des catégories

Catégorie de bleuets	1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb)	2 ^e avance du 1 ^{er} décembre (\$/lb)	3 ^e avance du 1 ^{er} avril (\$/lb)	4 ^e avance du 15 août (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
BLEUETS MISTASSINI						
Conventionnel	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$		0,015 \$	0,785 \$
Sans pesticide	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$		0,015 \$	0,785 \$
Biologique	0,70 \$	0,20 \$	0,15 \$		0,015 \$	1,035 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC						
Conventionnel	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$		0,015 \$	0,785 \$
Sans pesticide	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$		0,015 \$	0,785 \$
Boréal	0,50 \$	0,20 \$	0,10 \$		0,015 \$	0,785 \$
Biologique	0,70 \$	0,20 \$	0,15 \$		0,015 \$	1,035 \$
Forêt	0,715 \$				0,015 \$	0,70 \$
CONGÈLERIE HÉRITIER						
Conventionnel	0,50 \$		0,20 \$		0,015 \$	0,685 \$
Sans pesticide	0,50 \$		0,20 \$		0,015 \$	0,685 \$
Biologique	0,70 \$		0,25 \$		0,015 \$	0,935 \$

Sur le territoire du Plan conjoint, des bleuets de différentes catégories sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. Pour BLEUETS MISTASSINI : Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

Réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt de la part du public. **Suivez-nous** sur **Facebook** et **YouTube** via « **Le bleuets, perle des p'tits fruits** ».

De plus, **joignez le groupe privé** « **L'Industrie du bleuets sauvage** » qui s'adresse aux producteurs de bleuets et aux intervenants.

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « www.spbq.ca » ou via le « www.perlebleu.ca ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche*, et le *Guide de production*.

De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuets depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le *Règlement général du SPBQ*, le *Plan conjoint* et les *Conventions de mise en marché* originales ainsi que leurs signataires.



Plusieurs recettes y sont également publiées et la recette en vedette ce mois-ci est bien de saison : **TORTILLAS ÉPICÉES AUX BLEUETS**.

Offre de publicité

Afin de publier une publicité dans **le Bulletin Le Bleuets** ou sur le site Facebook de « **L'Industrie du bleuets sauvages** », on vous invite à communiquer avec votre Syndicat au 418-276-6336.

En pièces jointes

- Tableau de bord des marchés par Gilbert Lavoie de Forest Lavoie Conseil;
- Brochure – Grand Bleu Bleuets Sauvages d'exception;
- RAP 8 juin 2021 du MAPAQ.

NOS ATOUTS

Nous avons pour objectif d'offrir des **bleuets sauvages de la meilleure qualité qui soit**, et ce, dans le but de satisfaire les besoins spécifiques de nos clients internationaux.

Construite en 2016, et adaptée en 2021 aux bleuets sauvages, notre usine est munie d'**installations à la fine pointe de la technologie**. Nous sommes donc en mesure d'offrir des petits fruits congelés de qualité supérieure.

Nous nous assurons de maintenir en tout temps **les plus hauts standards de qualité** et transformons des fruits répondant aux normes les plus élevées en matière de sécurité alimentaire.

Les congélateurs de l'usine permettent de préserver la qualité des fruits et d'**assurer une disponibilité à l'année** pour nos clients à travers le monde.

Notre équipe jeune et dynamique priorise de **bonnes relations avec les producteurs** et valorise un service à la clientèle personnalisé.



« Nous achèterons de tous les producteurs intéressés. Pour plus de détails, contactez-nous! Au plaisir de faire affaire avec vous! »



GRAND BLEU
Bleuets sauvages d'exception

CONTACTEZ-NOUS

Stéphane Boislard
Congélation GrandBleu Inc./
Emblème Canneberge Inc.
487 rue Bergeron
Sainte-Eulalie, Qc
G0Z 1E0
1-819-740-1544
sboislard@emblemecanneberge.com

Nachine Blais
Congélation Grand Bleu Inc./
Coopérative GrandBleu
Case postale 1013
Dolbeau-Mistassini, Qc
G8L 1W0
1-418-255-7453
info@coopgrandbleu.com

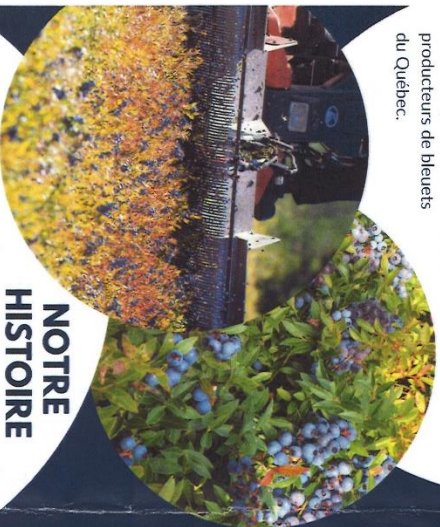


GRAND BLEU
Bleuets sauvages d'exception



QUI SOMMES-NOUS?

Congélation Grand Bleu est une nouvelle entreprise qui regroupe une coopérative de producteurs de bleuets sauvages et une usine de transformation alimentaire, Emblème Canneberge, qui est déjà établie sur les marchés internationaux. Ainsi, l'alliance entre l'usine et les producteurs permet une collaboration qui met en commun passion et engagement et offre un nouveau débouché pour l'ensemble des producteurs de bleuets du Québec.



NOTRE HISTOIRE

Les producteurs de bleuets sauvages de Coop Grand Bleu ont su établir un partenariat avec Emblème Canneberge afin de mettre en commun leurs forces pour avancer conjointement. Notre priorité est de redonner le maximum aux producteurs en s'assurant qu'ils profitent d'un accès direct aux marchés mondiaux. La création de Grand Bleu est donc née du désir de créer un réel changement dans le monde des petits fruits.

Grâce à cette union, notre trésor québécois est manipulé avec passion pour atteindre les plus hauts standards de qualité. Cette nouvelle alliance permettra donc des synergies entre les deux partenaires. Les producteurs s'engagent à faire pousser des fruits de qualité et l'usine s'assure d'appliquer les meilleurs procédés de conservation des fruits. Nous conditionnons les bleuets sauvages issus de la culture conventionnelle ou biologique.

Les bleuets récoltés et apportés par les producteurs aux différents points de dépôts sont transportés à l'usine par des remorques réfrigérées qui permettent de garantir la fraîcheur optimale du produit.

La réception des fruits à l'usine se fait avec minutie et rapidité afin d'offrir un service de qualité aux producteurs.

Le parcours du bleuët en usine, avant son entreposage congelé, est conforme aux plus hautes normes de qualité de l'industrie. Debutant par un nettoyage, les bleuets sauvages sont rapidement congelés, puis triés et calibrés, pour finalement être conditionnés et entreposés selon différents formats.

Nous congelons les fruits grâce au tunnel de congélation IQF (Individual Quick Freezing) qui permet de conserver la fermeté maximale du fruit et une fraîcheur remarquable.

Nous prenons en charge le transport des bleuets sauvages à partir des différents points de dépôt, principalement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord jusqu'à notre usine située au Centre-du-Québec.

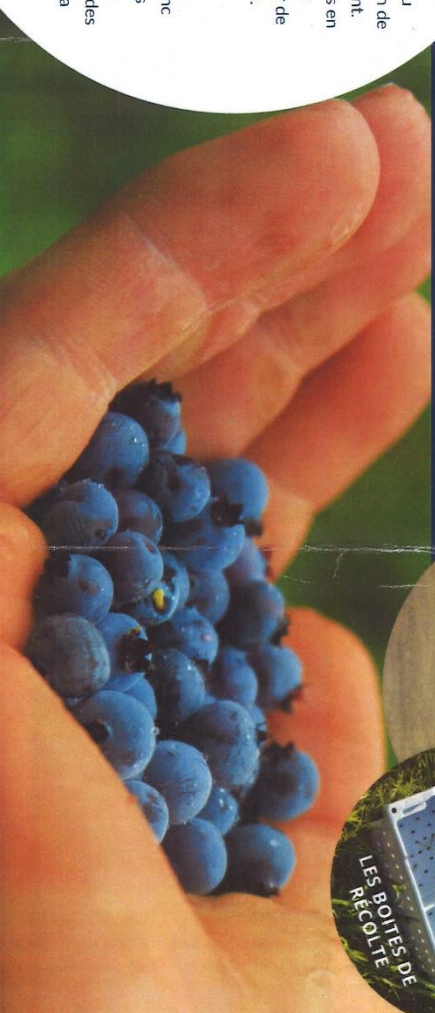


Nous optimisons la qualité des fruits en opérant de façon efficiente pour tous et en priorisant des méthodes de travail adaptées et efficaces.

LES MINI-BENNES

IL EST POSSIBLE DE RÉCOLTER AVEC LES MINI-BENNES OU LES BOITES!

LES BOITES DE RÉCOLTE





Réseau d'avertissements phytosanitaires

(RAP)

Bleuet nain, Avertissement No 6, 8 juin 2021



Stade d'intervention pour le traitement de la danthonie à épi. Stade d'application pour le CALLISTO 480 SC. Stade d'intervention pour le traitement de la vesce jargeau. Stade d'intervention pour le traitement des mauvaises herbes plus hautes que le bleuetier. Arrachage des mauvaises herbes. Tenthrede. Application de pesticides en présence des pollinisateurs. Biosécurité. Formation en lien avec le plan de biosécurité. Sommaire agrométéorologique et stades de culture.

STADE D'INTERVENTION POUR LE TRAITEMENT DE LA DANTHONIE À ÉPI

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, le stade de traitement de 7 cm de la danthonie à épi est atteint. Pour plus de détails concernant le traitement du danthonie à épi, consultez l'avertissement N° 4 du 26 mai 2021.

STADE D'APPLICATION POUR LE CALLISTO 480 SC

Le CALLISTO 480 SC est un herbicide utilisé pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles comme le chénopode. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le stade de traitement de 10 cm est atteint et il est à surveiller et sur la Côte-Nord.

STADE D'INTERVENTION POUR LE TRAITEMENT DE LA VESCE JARGEAU

Le stade de contrôle de la vesce jargeau, soit le début de sa floraison, est à surveiller au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. Le traitement herbicide homologué pour sa suppression est le LONTREL 360. Les applications sont permises uniquement dans l'année de végétation et de manière localisée.



Vesce jargeau

Photo : Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (MAPAQ)

STADE D'INTERVENTION POUR LE TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES PLUS HAUTES QUE LE BLEUETIER

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, le stade d'intervention pour le traitement des mauvaises herbes avec le glyphosate au super-éponge ou au hockey est à surveiller dans les champs en végétation. Vous pouvez consulter le document *Le réglage du super-éponge* pour obtenir plus d'information sur cette méthode.

ARRACHAGE DES MAUVAISES HERBES

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, certaines mauvaises herbes sont assez longues pour pouvoir être arrachées. Pour la Côte-Nord, cette intervention débutera au cours de la semaine prochaine. Priorisez les annuelles ou les bisannuelles qui sont sur le point de fleurir (ex. : chénopode, laitue du Canada et vergerette du Canada). Ce travail se réalise mieux lorsque le sol est humide. Il est important d'arracher les mauvaises herbes avant qu'elles ne produisent leurs semences pour l'an prochain. Vous pouvez vous procurer le *Guide d'identification - Alliés et ennemis du bleuet nain*, afin d'en connaître davantage sur les mauvaises herbes.

TENTHRÈDE DU BLEUET

À la suite du dépistage d'insectes, de la tenthrède du bleuet a été trouvée dans plusieurs secteurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Saint-Eugène, La Doré, Albanel, Saint-Thomas et l'Ascension), et des dommages significatifs dans les champs en récolte ont été rapportés.



Larve de tenthrède du bleuet
Photo : Alain Lachance, technicien de la faune (CCB)

Plusieurs espèces de tenthrèdes peuvent attaquer le bleuet nain. Ce sont des insectes communs et, généralement, les populations sont à des niveaux trop bas pour causer des dommages sérieux. Des infestations sporadiques ont toutefois été rapportées au Maine et en Nouvelle-Écosse. Les infestations sont, la plupart du temps, très localisées dans un champ et ont tendance à se produire durant l'année de la récolte. Les larves se nourrissent de la mi-mai à la mi-juin, puis tombent au sol et s'enroulent dans un cocon, du début juin à la fin juin.

Vous pouvez consulter le feuillet de renseignements sur le bleuet sauvage C.2.6.0 du Nouveau-Brunswick ou encore vous procurer le *Guide d'identification - Alliés et ennemis du bleuet nain* pour plus de détails sur cet insecte.

APPLICATION DE PESTICIDES EN PRÉSENCE DES POLLINISATEURS

Pour en savoir plus sur l'impact connu des pesticides sur les pollinisateurs et au sujet des bonnes pratiques d'utilisation des pesticides, consultez la fiche technique *Protégeons les abeilles des pesticides* du 12 mai 2020.

BIOSÉCURITÉ

Afin de limiter la propagation des ravageurs (maladies, mauvaises herbes et insectes), il est nécessaire de mettre en place des mesures de biosécurité de base. Pour plus de détails concernant la biosécurité à la ferme, lisez l'avertissement N° 4 du 26 mai 2021.

FORMATION EN LIEN AVEC LE PLAN DE BIOSÉCURITÉ

Comme mentionné dans l'avertissement N° 4 du 26 mai 2021, afin d'aider les producteurs de bleuets et de faciliter l'adoption de mesures de biosécurité spécifiques à la production de bleuets, le MAPAQ a développé un « modèle type » de plan de biosécurité.

En lien avec cet outil, une formation pour les producteurs sera donnée par Josée Tremblay, le mardi 15 juin à 9 h, via Teams. Si cette formation vous intéresse, veuillez contacter votre conseiller agricole afin d'obtenir le lien de connexion pour participer à la présentation.

SOMMAIRE AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Le sommaire agrométéorologique vous présente le tableau des précipitations et des degrés-jours cumulés pour chacune des régions productrices de bleuets. Le modèle bioclimatique *Phénologie du bleuetier nain* illustre les degrés-jours cumulés, les degrés-jours prévus et identifie les différents stades de développement du bleuet nain.

Le tableau suivant présente les différents stades de culture des différentes régions :

Tableau des stades de culture

Secteur	Bourgeons à feuilles	Bourgeons à fruits	Végétation
Haute-Côte-Nord	V4	BBCH59-65	Émergence
Sept-Rivières	ND	ND	ND
Minganie	ND	ND	ND
Manicouagan	V4	BBCH55-65	Croissance active
Fjord-du-Saguenay	V4	ND	Croissance active
Lac-Saint-Jean-Est	V4	BBCH59-67	Croissance active
Maria-Chapdelaine	V4	BBCH65-71	Croissance active
Domaine-du-Roy	V4	BBCH59-75	Croissance active

ND : données non disponibles

Suivez le lien pour visualiser les stades de la culture.

Toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides.

Cet avertissement a été rédigé par Marie-Ève Moreau, agronome (Club Conseil Bleuet) et Pierre-Olivier Martel, agronome (MAPAQ), et révisé par Mathieu Côté, agronome (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les aversseurs du réseau Bleuet nain ou le secrétariat du RAP. La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
L'AGRICULTURE

Canada Québec 